



ENVIRONNEMENT  
TERRITOIRES  
AUTOROUTES  
ET MER

## **DROIT DE REPONSE DE LA CFDT AU JOURNAL LE PARISIEN**

**Suite à la parution le 10 février d'un article sur les  
dysfonctionnements des agences de l'eau.**

Nous contestons la teneur de votre article sur les agences de l'eau, en date du 10 janvier 2015 concernant le rapport de la cour des comptes qui dénonce le fonctionnement des Agences de l'Eau.

Nous tenons à dénoncer les contre-vérités véhiculées dans votre article sur le dévoiement du principe pollueur payeur, notamment pour les pollutions diffuses. Vous mettez en cause les Agences de l'eau, alors que la responsabilité de ce dysfonctionnement relève du Ministère de l'Agriculture, et du lobbying de la FNSEA qui, de tout temps a gardé la main sur le sujet, ce qui explique le fait que les agences n'ont jamais pu taxer comme il l'aurait fallu l'azote et le phosphore épandus dans les champs.

Les personnels des Agences de l'eau ne comprennent pas votre proposition de recentralisation auprès de l'Etat, responsable de ce déséquilibre, alors qu'ils ont toujours effectué leurs missions avec professionnalisme et rigueur. Les Agences de l'eau modèle de gestion reconnu mondialement avec leur gestion par bassins versants dans des instances délocalisées et démocratiques pour un coût inférieur à des prestations identiques que ce soit à Bercy ou dans le secteur privé, ne méritent pas vos conclusions. Pour autant, l'UFETAM-CFDT ne dit pas qu'il n'y a rien à faire, **nous revendiquons depuis toujours une amélioration du système des Agences de l'Eau résumée dans 4 propositions phares annexées à ce communiqué.**

**L'UFETAM-CFDT vous demande donc un droit de réponse afin de rétablir quelques vérités.**